

Séance du mardi 2 février 2021 à 20h30
Mairie – salle du Centre communal

PROCES-VERBAL

Présidence :	M. Bastien	GUEX	
Présents :	Mme Rosalynne	BOUVIER	
	M. Charles	BUFFLE	
	Mme Geneviève	CADEI-MILLOT	
	Mme Bettina	DECOSTERD	
	M. Yoann	DÜRMEÜLLER	
	Mme Lorella	GLAUS-LEMBO	
	M. Stéphane	GRANGER	
	M. Bastien	GUEX	
	M. Olivier	JOSS	
	Mme Mônica	MERKT	
	M. Marco	REALINI	
	M. Bruno	REINMANN	
	M. Olivier	RIGHETTI	
	M. Alain	ROSSET	
	M. Noun Jacques	SANOU	
	Mme Christine	VIZCAINO	
Assistent :	M. Joël	SCHMULOWITZ	Maire
	Mme Karen	GUINAND	Adjointe
	M. Andreas	BAUMGARTNER	Adjoint
Excusé-e :	Mme Julie	UDRY	



Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 8 décembre 2020
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Désaffectation du parking sis angle routes de Rennex et de Malagny sur les parcelles 1908 et 1911 inscrites au domaine public communal (délibération)
5. Propositions de la Mairie
6. Prise de position du Conseil municipal concernant le PL12584 (membres suppléants dans les Conseils municipaux)
7. Propositions individuelles et questions
8. Divers
9. Huis clos (naturalisations)



Le Président ouvre la séance à 20h30 et salue l'assemblée et le public.

L'absence de Mme UDRY est excusée.

1. Approbation du procès-verbal du 8 décembre 2020

Les modifications suivantes sont demandées :

Mme CADEI-MILLOT demande de modifier le point 3, §1, comme suit : « Six mois déjà que nous travaillons ensemble, avec un Conseil municipal et un Exécutif renouvelés aux deux tiers », le Conseil municipal étant concerné autant que le Conseil administratif par ce renouvellement.

Il n'y a pas d'autre demande de modification.

**Muni de cette modification, le procès-verbal du 8 décembre 2020 est approuvé
par 14 voix pour et 1 abstention d'usage.**

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Le Président donne lecture des communications.

Décisions de l'Association des communes genevoises (ACG)

La décision concernant l'acquisition d'une halle de curling, par les Communes de Chênes-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex, est entrée en force.

Par ailleurs, l'Assemblée générale a décidé, le 16 décembre 2020, d'octroyer par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève une subvention de fonctionnement unique de 1 million de francs en faveur de son dispositif d'urgence sociale destiné aux sans-abris.

Il n'y a pas de demande de parole.

3. Communications de la Mairie

M. SCHMULOWITZ

- **Transfert de capital**

Pour éviter le paiement d'intérêts négatifs auprès de la banque Raiffeisen, la Commune s'est accordée fin décembre avec l'Etat de Genève pour transférer un montant de 5 millions de francs sur le compte de la trésorerie générale de l'Etat. Le taux d'intérêt passe ainsi de -1% à 0%.

- **Restaurant Le Lacustre**

Le propriétaire du restaurant est en négociation avec plusieurs personnes intéressées par la reprise de son établissement, la plupart représentant, selon le propriétaire actuel, des acteurs majeurs de la restauration à Genève. La situation actuelle n'est pas idéale pour la reprise d'un restaurant, mais le propriétaire espère trouver un acheteur avant la fin du mois d'avril. L'Exécutif attend donc avec impatience cette date « fatidique ».

- **Récupération des déchets – phase test**

Faisant suite à l'enquête menée par un gestionnaire à l'automne 2020, un tous-ménages sera distribué à l'ensemble de la population fin février. Il présentera la synthèse des résultats du questionnaire envoyé aux habitants.

- **Cahier des charges des collaborateurs**

Comme annoncé par le Secrétaire général à la commission des Finances lors de sa séance du 29 juin 2020, les cahiers des charges de tous les collaborateurs de la Commune ont été révisés – ou élaborés s'ils étaient inexistantes, comme certaines fonctions dans les secteurs administration de la voirie, parcs et jardins, bâtiments, bibliothèque et aide sociale. Cette élaboration a fait l'objet d'échanges systématiques avec chaque personne concernée. Le 8 décembre 2020, l'Exécutif a validé chacune des onze fonctions de l'administration communale. Quant aux tensions présentes lors de la dernière législature, nous devons constater que des améliorations significatives ont eu lieu. Les congés pour raisons de santé qui ont émaillé le premier semestre 2020 sont désormais derrière nous. La Commune s'est dotée d'une structure dédiée au personnel sous la forme d'une personne de confiance mandatée pour être à l'écoute des employés si des situations relationnelles en lien avec leur travail en viennent à devenir problématiques. Certes, toutes les douleurs emmagasinées ne s'apaisent pas aussi vite qu'on pourrait le souhaiter. Mais vous pouvez avoir l'assurance que votre Exécutif et le Secrétaire général travaillent ensemble pour que les ressources humaines de la Commune reposent sur les principes de clarté et de bienveillance.

- **Photovoltaïque**

Le 27 janvier s'est tenue une visioconférence publique pour informer les habitants de la commune qui s'intéressaient au contenu de l'appel d'offres groupé pour l'achat et la pose de panneaux photovoltaïques. Le succès de ce projet est vif sur la commune, puisque sur les 110 personnes inscrites à cette séance, 90 y ont participé et plus de 60 ont déclaré leur intérêt pour adhérer à cette opération. Une seconde séance se tiendra fin février ou début mars, et permettra à chacun d'avoir des informations précises sur la suite des opérations.

Mme GUINAND

- **Embouteillages sur la route de Malagny**

Ces derniers temps, nous avons tous pu observer le développement de problèmes de circulation sur la route de Malagny. Ceux-ci sont en lien avec la Geneva English School (GES). Interpellée, cette dernière nous a apporté les explications suivantes. En temps normal (avant Covid), les parents pouvaient aller chercher leurs enfants devant l'école, en stationnant sur les terrains de la GES et de Watchland (en accord avec eux). Avec le Covid, le dispositif a dû être adapté. Les parents doivent rester dans leur voiture en file d'attente et les enfants sont appelés un par un à les rejoindre. Dès qu'un enfant a du retard, la file se bloque. Quant aux bus de ramassage scolaire et au programme de covoiturage, ils sont très peu utilisés, voire ont été abandonnés depuis le printemps 2020. A cela vient encore s'ajouter le fait que les semaines de rentrée, il n'y a pas de parascolaire. Ces semaines-là, tous les enfants sortent donc en même temps de l'école, à 15h20. Nous avons fait comprendre à la direction de la GES que ces problèmes récurrents ne sont pas acceptables, en lui suggérant de travailler, avec l'aide d'un prestataire externe, à un plan de mobilité scolaire, voire un plan de mobilité d'entreprise.

- **Carrefour route de Collex/route de Valavran**

Suite aux critiques des Communes de Bellevue et Genthod concernant l'aménagement à trois stops de ce carrefour, le Canton a accepté de procéder à une évaluation. Celle-ci est maintenant terminée et, malgré le constat de vitesses excessives sur la route de Collex, le Canton estime que ni l'accidentologie de ce carrefour, ni le manque de lisibilité de son fonctionnement ne posent problème. Les deux Communes jugent au contraire que l'aménagement proposé est insatisfaisant et qu'il ne doit pas être pérennisé – ce dont elles ont fait part au Canton.

- **Mesures de vitesse**

Ces dernières semaines, vous avez peut-être constaté l'utilisation du Taxomex à différents endroits de la commune. Ce déploiement a été motivé, d'une part, par des plaintes d'habitants quant à une vitesse excessive à ces endroits, mais participe aussi d'une réflexion plus large sur la réglementation de la vitesse au sein de la commune (qui fera l'objet d'une séance conjointe de la commission Sécurité et celle de l'Aménagement et Mobilité).

- **Etude sur le stationnement**

Le prestataire chargé de l'étude globale sur le stationnement à Genthod est venu en mairie la semaine dernière présenter son bilan final, comprenant une analyse de l'offre de places de stationnement, des mesures des taux d'occupation sur l'ensemble de la commune, une enquête de rotation (toutes les 30 minutes) sur certains secteurs ciblés préalablement définis, ainsi que des recommandations. Dans les grandes lignes, il en ressort qu'une évolution vers de la zone bleue avec macarons serait pertinente pour le centre du village, et peut-être aussi certains quartiers résidentiels, tandis qu'une forme de P+R est à étudier aux abords des deux haltes CFF. A ce dernier égard, des précisions d'ordre juridique doivent encore être apportées par le Canton, après quoi le sujet sera amené en commission de l'Aménagement et Mobilité.

- **Plan directeur communal**

La première étape de la démarche de concertation s'est conclue en décembre, avec la rédaction par les prestataires d'un document synthétisant les résultats des six ateliers (regroupant 109 participants) et des 201 questionnaires retournés. Ce document a fait l'objet d'une présentation à la commission Aménagement et Mobilité début décembre. Quelques jours plus tard, après la constitution, par tirage au sort filmé, du groupe de suivi, il a été envoyé aux membres dudit groupe, aux suppléants, aux candidats qui n'ont pas été tirés au sort, et aux autres personnes qui avaient participé à un atelier. Il a également été posté sur le site internet de la Commune. S'agissant du contenu de ce document de synthèse, je vous réfère à l'article publié dans la dernière édition du Genthod Info.

- **Sensibilisation des élèves de l'école de Genthod au tri par l'association Tricrochet**

La Commune de Genthod a décidé de soutenir le travail de sensibilisation des enfants au tri des déchets. Cette démarche se matérialise par un partenariat avec l'association Tricrochet, qui viendra animer une série d'ateliers pour les classes des huit degrés sur les effets du plastique. Ceux-ci se tiendront, si la situation sanitaire le permet, durant la semaine du 3 au 7 mai.

- **Petit job de livraison de repas**

Afin de répondre à la demande de personnes habitant la commune qui ont des difficultés à se déplacer, et pour encourager le commerce local, nous recherchons un ou une jeune pour la livraison de repas de midi depuis le restaurant du Château de Genthod, a priori trois fois par semaine. La Mairie mettra à disposition un vélo électrique et une remorque. Une annonce a été publiée sur le site internet et la page facebook de la Commune.

- **Emplois jeunes été 2021**

En parlant des emplois jeunes, cette fois-ci pour l'été 2021, l'Exécutif a procédé à une évaluation de l'impact financier liée à l'instauration d'un salaire minimum à Genève. Un dépassement d'environ CHF 1'000.- est à prévoir.

Pour conclure, Mme GUINAND annonce une communication qui ne relève pas de la Mairie mais qu'elle souhaite faire à titre personnel :

« Dans cinq jours, cela fera 50 ans que les femmes suisses ont obtenu le droit de vote au niveau fédéral. La vague violette a bien progressé depuis 1971, même s'il reste du chemin à parcourir. Pour cette législature, entre exécutif et délibératif, je me réjouis de compter huit femmes : pas tout à fait la parité, mais on s'en rapproche. Et j'ai envie de saluer l'engagement de toutes celles – et ceux – qui, il y a 50 ans, nous ont ouvert la voie ! »

M. BAUMGARTNER

- **Banc au chemin des Chênes**

Une question avait été posée au sujet d'un banc au chemin des Chênes, qui avait été enlevé pour être réparé et rafraîchi. En raison du Covid, cela a pris plus de temps que prévu. Il a été remis en place courant décembre par le service de la voirie.

- **Chantier à l'abandon au chemin des Limites**

La Commune a interpellé l'architecte mandataire du projet. Le 26 janvier, celui-ci l'a informée que le projet était bloqué à cause d'une procédure judiciaire opposant le propriétaire du terrain au promoteur du projet. Le 28 janvier, l'architecte a relancé les mandants du projet, pour l'instant sans succès. La Commune a décidé de contacter directement les propriétaires plutôt que les mandataires.

- **Loyer des appartements aux 4b et 4c, route de Malagny**

L'Exécutif a souhaité un changement d'orientation dans la manière de fixer les loyers lorsqu'un appartement est mis sur le marché locatif. La recherche d'un rendement élevé laisse la place à une vision plus modérée permettant, dans le cas de ces logements, d'accueillir des familles avec des revenus moyens. Le montant, sans les charges ni le parking, se monte à CHF 1'800.- pour un 4 pièces, et CHF 2'200.- pour un 5 pièces. Ceci permettra à la classe moyenne d'accéder à ces logements.

- **Test des sirènes**

Le traditionnel test des sirènes aura lieu demain dès 13h30 dans tout le pays.

4. Désaffectation du parking sis angle routes de Rennex et de Malagny sur les parcelles dp1908 et dp1911 inscrites au domaine public communal (délibération)

Le Président invite l'Exécutif à se prononcer, mais ce dernier décline.

M. GRANGER indique que le PLR s'oppose à cette délibération. Il exprime la position de son groupe :

« Le PLR s'oppose à la désaffectation du parking de l'angle des routes de Rennex et de Malagny sur les parcelles dp1908 et dp1911 inscrites au domaine public communal de Genthod pour les raisons suivantes :

- 1) pour commencer, toutes les options n'ont pas été étudiées pour maintenir les places sur la parcelle du 4, route de Malagny ;
- 2) cette attribution serait susceptible d'être reprise par des propriétaires qui ne souhaiteraient pas amputer leur terrain pour des parkings. En effet, le projet de délibération repose sur le fait que la parcelle se voit diminuée de ses espaces en raison de nouvelles constructions, et que les parkings ne feraient qu'ajouter de l'emprise sur ce terrain. Cette situation est évidente et semblable pour tous les propriétaires susceptibles de construire. Une telle demande ne serait pas approuvée s'il s'agissait d'une requête privée, par conséquent nous ne devrions pas avancer dans un projet en mélangeant le privé et le public ;
- 3) les places de parking public ont tendance à se raréfier sur la commune et plus particulièrement au centre du village, nous ne souhaitons donc pas prendre part à cette diminution de disponibilité de l'espace public ;
- 4) il s'agit là d'un déplacement de problème pour en créer un autre juste devant l'école... »

Personne d'autre ne souhaitant s'exprimer, le Président met aux voix la délibération suivante.

Désaffectation du parking sis angle routes de Rennex et de Malagny sur les parcelles dp1908 et dp1911 inscrites au domaine public communal de Genthod

Vu la demande définitive DD110918/1, délivrée le 27 juin 2018, autorisant la construction de deux immeubles d'habitation sur la parcelle 1534 sise au 4, route de Malagny ;

vu le plan N03-N04 inclus dans la DD110918/1 indiquant l'emplacement de 9 places privées de stationnements dévolus au projet, soit 7 sur le site du 4 Malagny et 2 sur le parking sis angle routes de Rennex et de Malagny sur les parcelles dp1908 et dp1911 ;

vu la nécessité, telle que prévue dans l'autorisation de construire, de privatiser au moins deux places de stationnements sur la parcelle dp1908 appartenant actuellement au domaine public ;

vu la Loi sur le domaine public (LDPu) (L 1 05) et son règlement d'application (RUDP) (L1 10.12) fixant la procédure de désaffectation du domaine public vers le domaine privé ;

vu le dépôt d'une pétition en date du 9 novembre 2020 s'inquiétant notamment de l'emprise des parkings prévus sur la parcelle 1534 ;

vu la réduction des espaces extérieurs libres avec la construction de deux nouveaux bâtiments sur la parcelle 1534 ;

vu la nécessité légale de disposer d'un nombre de places de parking suffisant pour les habitants du 4, route de Malagny ;

vu le projet de désaffecter une partie des parcelles dp1908 et dp1911, soit le parking situé à l'angle des routes de Rennex et Malagny, de domaine public communal en domaine public privé, tel qu'indiqué sur le plan du géomètre annexé à la présente délibération ;

vu le rapport de la commission Aménagement du Territoire et Mobilité du 12 janvier 2021 ;

vu le plan de géomètre officiel n° 221006 établi le 21 janvier 2021 par le Bureau Buffet Boymond ;

conformément aux articles 30 et 50 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

et sur proposition du Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE**

D'ACCEPTER

par 11 oui et 5 non

à la majorité qualifiée

sur 16 conseillers municipaux présents à la séance

1. *D'accepter la désaffectation du domaine public communal des parcelles N° dp1908 et N° dpP1911 des sous-parcelles N° dp1908A et N° dp1911A, de la Commune de Genthod, sise à l'angle des routes de Rennex et de Malagny, de 391 m2, telle que figurant au tableau de mutation N° 221006, établi le 21 janvier 2021 par le Bureau Buffet Boymond, géomètre officiel.*

2. *De demander au département compétent d'approuver la désaffectation visée sous chiffre 1 (si conditions de l'art. 11, al. 2 LDPu réunies).*

5. Propositions de la Mairie

Néant.

6. Prise de position du Conseil municipal concernant le PL12584 (membres suppléants dans les Conseils municipaux)

Le Président a reçu un courrier adressé au président du Conseil municipal relatif au PL12584 par la commission des affaires communales, régionales et internationales du Grand Conseil, qui lors de sa séance du 8 décembre 2020 a « décidé de consulter par écrit les 45 communes afin d'avoir l'avis des conseils municipaux sur la possibilité d'instaurer des conseillères et conseillers municipaux suppléants ». L'objectif est de recueillir la position des conseils municipaux, d'une part sur le principe de la suppléance, et d'autre part sur le PL12584 qui prévoit un système spécifique de suppléance avec au moins un membre suppléant par groupe et, passé la tranche de six membres élus, un deuxième membre suppléant. Chaque membre du Conseil municipal est invité à se prononcer individuellement. Un courrier adressé au secrétariat général du Grand Conseil avant le 1^{er} mars 2021 et relayant la position du Conseil municipal est souhaité.

Le Bureau du Conseil municipal propose aux conseillers municipaux de se prononcer sur le principe d'une suppléance, et sur le système proposé, et de procéder à un vote sur le PL12584 si le Conseil municipal le souhaite – bien que le Président ne pense pas que cela soit nécessaire. Le Bureau se propose de faire ensuite un retour au nom des conseillers municipaux à M. Cerutti, président de la commission des affaires communales, régionales et internationales.

Le Conseil municipal est consulté sur cette proposition, qui ne soulève pas d'opposition. Le Président ajoute que chacun peut bien sûr écrire à la commission à titre individuel.

Il donne ensuite lecture du PL 12584 :

Art. 1 Modification

La loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984, est modifiée comme suit :

Art. 5, al. 2 (nouveau)

² Chaque groupe politique représenté au Conseil municipal dispose par ailleurs d'un membre suppléant par tranche de six membres élus. Les membres suppléants sont les candidats ayant obtenu le plus de suffrages après le dernier élu de la liste. Ils ont les mêmes droits et obligations que les membres, mais ne peuvent siéger qu'en remplacement d'un absent.

Art. 2 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.

Les conseillers municipaux sont invités à s'exprimer.

Mme CADEI-MILLOT trouve cette idée positive, mais avec une réserve. Il lui semble en effet que le fonctionnement des groupes politiques s'apparentera à celle d'une équipe de football, avec des joueurs remplaçants affectés de droits et obligations, devant se tenir à disposition et au courant des affaires communales, mais potentiellement peu sollicités, ou alors seulement pour couvrir des absences de longue durée. Ce système lui apparaît toutefois cohérent avec le système de milice suisse.

Le Président souligne que toute absence est potentiellement concernée, quelle que soit sa durée.

M. SANOU, interrogé, dit que la position du PLR sera exprimée par M. REALINI.

M. ROSSET rejoint l'avis de Mme CADEI-MILLOT, et pense que cette idée de remplaçants concerne plutôt les grandes communes.

M. RIGHETTI n'est pas convaincu par le PL12584, à moins qu'il ne soit réservé au Grand Conseil. Il n'est pas convaincu non plus que ce système favorise l'engagement politique des femmes. Il évoque une étude selon laquelle les absences au sein des conseils communaux ne seraient pas si fréquentes. L'engagement politique n'est pas déserté aujourd'hui.

M. REINMANN est plutôt d'accord sur le principe, mais évoque la possible difficulté de trouver une « 5^e roue du char », la « perle rare », qui devra se tenir au courant sans participer aux délibérations.

Mme BOUVIER décline la parole.

Mme MERKT trouve le PL12584 très positif, il permet d'assurer que les groupes seront bien représentés dans les votes quoi qu'il arrive.

Mme DECOSTERD est plutôt favorable au PL12584, même face à une possible difficulté de trouver une personne prête à s'engager et à se rendre disponible aussitôt qu'une absence est constatée. Dans les petites communes, lorsque les membres d'un groupe sont assez nombreux, ils peuvent se remplacer les uns les autres. Ces remplaçants seront utiles surtout dans les partis représentés par une personne.

M. DÜR MÜLLER est défavorable au PL12584 pour les raisons évoquées par MM. REINMANN et RIGHETTI.

M. JOSS y est plutôt favorable, malgré la difficulté de trouver la personne qui accepte de se tenir au courant sans avoir l'assurance de participer aux débats. Il y est positif pour les absences de longue durée.

Mme VIZCAINO est plutôt favorable au PL12584, mais dit être gênée par l'abord trop genré de l'exposé des motifs.

M. REALINI indique que le groupe PLR trouve un avantage à l'existence de suppléants, qui permettraient de garder l'équilibre politique durant les votes sur des sujets importants. Cette possibilité inciterait peut-être aussi les personnes qui pourraient bénéficier d'un congé parental à s'engager tout de même. Les viennent-ensuite, jeunes notamment, trouveraient aussi peut-être ici une opportunité de faire une expérience politique, même de courte durée, qui pourrait susciter de nouvelles carrières bienvenues dans une optique de relève. Le PLR est donc totalement favorable à cette modification de loi.

Le Président est pour sa part favorable au principe d'une suppléance pour assurer l'équilibre politique – on voit ce soir qu'en raison de l'absence de Mme UDRY, le PDC n'était pas représenté pour un vote à la majorité qualifiée. Une suppléance peut être en effet une motivation pour les viennent-ensuite de conserver une activité politique.

Le Président demande s'il y a des observations particulières sur le détail du PL12584, à savoir la proposition de nommer un suppléant au moins par formation politique, et un suppléant par tranche de six membres élus.

Personne ne demande la parole.

Le Président demande si quelqu'un veut encore s'exprimer, notamment sur la manière de procéder ensuite. Personne ne demandant la parole, il redit donc que le Bureau transmettra ces positions à M. Cerutti, député au Grand Conseil.

7. Propositions individuelles et questions

Restaurant Le Lacustre

M. ROSSET suggère que, si les démarches privées n'aboutissent pas autour de la reprise de ce restaurant, la Commune suive de près ce dossier et se positionne sur une éventuelle acquisition du restaurant. Il rappelle à ce sujet la réflexion entamée dans le cadre de la révision du Plan directeur communal, autour du secteur de la Printanière, qui pourrait comprendre ledit restaurant. Il évoque également le rachat récent d'un café restaurant par la Commune de Chancy dans son village. M. SCHMULOWITZ rassure le conseiller municipal sur le suivi des tractations en cours.

Aides aux commerces locaux

M. ROSSET demande si la Commune peut engager des mesures pour soutenir les commerces de la commune, éventuellement en partenariat avec le Canton. Il pense à C'est ici l'endroit où..., aux restaurants du Château et du Creux-de-Genthod, à la Troisième mi-temps. Il serait malvenu que ces commerces fassent faillite à cause des mesures sanitaires fédérales, qui exigent la fermeture des restaurants jusqu'au 28 février. M. SCHMULOWITZ répond que la Commune a levé leur obligation de payer un loyer durant la période de fermeture. Les conseillers municipaux sont libres bien sûr de lancer, en plénière ou en commission, un débat sur une aide supplémentaire. Mme GUINAND rappelle qu'un service de livraison a été mis en place par le restaurant du Château, pas seulement pour la période Covid, mais aussi pour répondre aux besoins de personnes qui ont des difficultés à se déplacer. Elle ajoute que, dans un courrier envoyé au sujet de la taxe d'évacuation des déchets, la Commune a demandé aux entreprises qui sont dans le besoin d'en avertir l'administration.

Mme BOUVIER souligne que certaines communes proposent des bons d'achat dans les commerces sur leur territoire. Il serait opportun de s'enquérir de ces initiatives pour s'en inspirer à Genthod. Le Président demande si quelqu'un souhaite ouvrir le débat sur ce sujet, mais personne n'en fait la demande. Il demande si quelqu'un souhaite demander à l'Exécutif de mener une étude. Mme BOUVIER suggère de voter sur la pertinence de lancer une étude. M. BAUMGARTNER suggère de fermer les frontières afin que les consommateurs genevois n'aillent pas faire leurs courses en France. Le Président demande à l'Exécutif de se renseigner auprès des communes voisines sur leurs mesures. Mme CADEI-MILLOT évoque des subventions neuchâteloises incitant les habitants à consommer sur place. M. SCHMULOWITZ prend note des réflexions exprimées et s'engage à étudier la question.

Restaurant du Château

M. REALINI évoque la présence durant plusieurs décennies de M. Eliseo MIRANDA, gérant du restaurant du Château, qui malgré son caractère « très latin », s'est toujours rendu disponible pour organiser des événements et a permis l'ouverture du restaurant scolaire. Son départ semble être passé « en sourdine » et il serait de bon aloi de le distinguer à cette occasion. M. SCHMULOWITZ répond que cela est prévu pour le terme de son mandat en juillet 2021. La reconnaissance de la Commune sera exprimée à M. MIRANDA et sa succession facilitée par l'Exécutif.

Accès à la halte CFF du Creux-de-Genthod

M. REINMANN demande si un accès piéton amélioré est prévu au quai de la halte CFF du Creux-de-Genthod. Une maman, qui peine à y acheminer « sa poussette et ses commissions », l'a récemment interpellé à ce sujet. M. SCHMULOWITZ répond que la Commune a écrit régulièrement aux CFF autour de ce problème, qui a été l'objet de plusieurs promesses non tenues. L'interpellation de ce soir sera peut-être l'opportunité d'une nouvelle lettre aux CFF ! M. REINMANN reste dubitatif. Il pense qu'une solution devrait être trouvée par la Commune pour les personnes à mobilité réduite (PMR). M. SCHMULOWITZ répond que la réponse-type des CFF est de rediriger ces personnes vers la gare de Genthod-Bellevue, sise sur territoire gentousien. Il propose de partager avec le Conseil municipal le courrier qui sera envoyé aux CFF, qui montrera si besoin le « combat difficile » de la Commune avec les CFF.

Procès-verbalistes de commission

M. RIGHETTI demande une réponse à la question de la présence de procès-verbalistes au sein des commissions, pour lesquels il a compris qu'il existe un budget. Cette présence permettrait à tous les commissaires d'être pleinement disponibles pour les débats, et de disposer d'un retour neutre sur les débats. Le Président avoue que ce sujet lui a échappé, et propose de l'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine plénière.

8. Divers

Jetons de présence à l'association Partage

M. REALINI rappelle que certains ici avaient agréé d'offrir les jetons de présence à cette association. Il a reçu une lettre de remerciements de celle-ci pour les CHF 20.- reçus et s'interroge sur l'exactitude de ce chiffre. M. SCHMULOWITZ n'a pas d'explication précise à proposer en l'état. Il demandera à M. BARATELLI, collaborateur de l'administration communale qui s'est occupé de ce dossier. Mme VIZCAINO croit n'avoir jamais reçu de lettre nominative suite à un don de jetons de présence. M. REALINI souligne que les dons étant fiscalement déductibles, les associations sont tenues de donner une déclaration de don. Mme DECOSTERD demande si dans le cas de ce renoncement aux jetons, qui ne font donc pas partie de la rémunération, le don est défiscalisé. M. REALINI pense que oui.

9. Huis clos (naturalisations)

L'ordre du jour est épuisé, et le huis clos est déclaré.

SÉANCE LEVÉE À 21H30.

Le Secrétaire du Bureau
Marco REALINI




La Secrétaire
Ariane HENTSCH CISNEROS

Le Président
Bastien GUEX

